



# PROMOTIONS DES PROFESSEURS D'ÉCOLE

Exigez la cohérence

## FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Période de référence du  
01/09/2011 au 31/08/2012

(A remplir soigneusement pour faciliter le travail de vos élus à la CAPD)

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse

Mme-Mlle-Mr.....  
.....  
.....  
.....

Merci de nous indiquer votre courriel :

.....@.....

REMPLEIR SOIGNEUSEMENT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Né(e) le ..../..../.....

Échelon actuel : .....

Date de passage à l'échelon actuel :

...../...../.....

Date à laquelle vous êtes promouvable en  
2011/2012 :

au grand choix ...../...../.....

au choix ...../...../.....

à l'ancienneté ...../...../.....



Barème : AGS + Note Pédagogique + correctif éventuellement

- Ancienneté Générale de Service au 01/09/2011 .....

- Note Pédagogique obtenue avant le 31/08/2011 .....

- Correctif de la note si obtenue avant le 01/01/2009 .....

(préciser la date) .....

BARÈME .....

Le correctif est de 0,25 point/an

ex. : note obtenue en 2008: 0,25 en 2007 : 0,50 etc...

Note + correctif = maximum 20 points

SE-UNSA Section Départementale de la Gironde

33 bis rue de Carros – 33074 BORDEAUX CEDEX – téléphone : 05.57.59.00.30(33) - télécopie : 05.57.59.00.39  
<http://sections.se-unsa.org/33/> – courriel : 33@se-unsa.org



Mme-Mlle-Mr.....

Cher(e) collègue,

À la suite de la CAPD, nous vous informons, à titre officieux, que

**Votre barème est de : .....**

**Ainsi décomposé :**

- AGS au 01/09/2011 : .....
- Note pédagogique : .....
- Correctif si note antérieure au 01/01/2009 : .....

Vous êtes promu(e) au ..... échelon à compter du .....

- au grand choix
- au choix
- à l'ancienneté

Vous n'êtes pas promu(e) car

- vous n'étiez pas promouvable cette année.
- vous serez promouvable au titre de l'année .....
- votre barème est inférieur à celui du dernier promu.

**Le barème du dernier promu est de : .....**

Comme tous les ans, nous publierons le bilan des promotions, avec les barèmes.  
Vos élus du SE-UNSA à la CAPD sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Les élus à la CAPD**

**Guillaume CANTON, Céline GRAVELLIER,  
Nathalie LAPEYRERE, Catherine GAUDIN, Yannick LAVESQUE**